

Liste des participant(e)s

Participant(e)s		
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Prénom	Nom	Fonction
Christian	BOUDAY	Conseiller général du Doubs, Président de la Commission Locale de l'Eau
Jean	BOURGEOIS	Représentant la communauté de communes de Val de Morteau
François	BOUVERET	Maire d'Ivory
Eric	DURAND	Conseiller régional de Franche-Comté, vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Claude	DUSSOULLIEZ	Représentant la communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collèges des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Michel	MARMET	Représentant le Président de l'association « Commission de Protection des Eaux »
Thomas	GROUBATCH	Représentant le Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Doubs
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics		
Christian	SCHWARTZ	Directeur Départemental des Territoires (DDT) du Doubs
Daniel	BOUTHIAUX	Représentant le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Doubs
Elodie	MEHL	Chef de la délégation départementale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) du Doubs
Michel	FOLTETE	Représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Doubs
Autres participant(e)s		
Frédéric	GROSPERRIN	Représentant la commune de Vercel
Bruno	TISSOT	Représentant l'association des amis de la réserve nationale du lac de Remoray
André	ROUSSELET	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Marie	KERDONCUFF	Chambre d'Agriculture du Doubs
Cyril	THEVENET	Conseil Général du Doubs, chef du service environnement
Alain	BOUVERET	Conseil Général du Doubs, service environnement
Marie	KIENTZ	Direction Départementale des Territoires (DDT) du Doubs
Pauline	LÉPEULE	Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs
Absent(e)s ou excusé(e)s		
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Freddy	BORREMANS	Représentant la Communauté de communes des Premiers Sapins
Célestin	CATTANEO	Représentant le syndicat mixte de la Loue, vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Pierre	MAIRE	Représentant la communauté de communes Amancey - Loue - Lison
Alain	SIRUGUE	Représentant la communauté de communes du Larmont
Claude	THOMET	Représentant le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement Sainte Marie

Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Claude	DE MONTRICHARD	Présidente de l'association des propriétaires riverains de la Loue et du Lison
Maurice	DEMESMAY	Représentant le Président de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, Président du Syndicat mixte de la Loue
Pierre	FEUVRIER	Représentant le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs
Jean-Louis	MARCHETTO	Représentant le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) 25
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau Collège des représentants de l'Etat, de ses établissements publics, et de l'Agence Régionale de Santé		
Johann	GRANADOS	Représentant le Directeur de la délégation de Besançon - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
Francis	VUIBERT	Préfet du Jura
Jean-Yves	OLIVIER	Représentant le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche-Comté
Laura	REYNAUD	Sous Préfète de Pontarlier
Autres participant(e)s		
Marc	FORET	Directeur de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs

1. Introduction

- M. BOUDAY souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. Il rappelle ensuite l'ordre du jour :
- ✓ Examen de 2 dossiers soumis à la CLE pour avis
 - ✓ Acquisition de connaissance : présentation des résultats de l'expertise nationale « Loue »
 - ✓ Préparation de la mise en œuvre du SAGE en 2012 : proposition de tableau de bord
 - ✓ Présentation rapide des résultats à mi-parcours de l'étude Volumes Prélevables
 - ✓ Points divers

2. Examen de deux projets soumis à la CLE pour avis

Examen d'un projet soumis à la CLE pour avis : restauration du ruisseau du Lhaut à LABERGEMENT SAINTE MARIE

M. TISSOT, chargé de mission de l'association des amis de la réserve du lac de Remoray, gestionnaire de la réserve, présente le projet. Cf documents de séance + Cf diaporama

Une fiche technique a été envoyée au préalable aux membres du bureau : le projet est compatible avec le SAGE en vigueur et contribue à la réalisation de ses objectifs.

Questions / débat :

M. MARMET demande quels matériaux vont être utilisés pour former les bouchons étanches.

M. TISSOT indique qu'il s'agira de matériaux argilo-marneux, recherchés auprès des entreprises de travaux locales (= terres de déblai). L'absence de plantes envahissantes dans ces matériaux sera vérifiée.

M. DURAND demande quel est le montant du projet.

M. TISSOT répond que le projet s'élève à environ 90 000 €.

M. BOUDAY demande si le site de l'ancienne scierie de Remoray pose problème.

M. TISSOT indique que l'ancienne scierie est plutôt située en amont du ruisseau de la Drésine. Il reste des résidus de pollution dans les sédiments, mais elles s'amenuisent petit à petit par le phénomène de dilution. Le milieu devrait avoir retrouvé une bonne qualité d'ici quelque temps.

L'avis du bureau de la CLE est positif : le dossier est d'une grande qualité, le projet est compatible avec le SAGE en vigueur et contribue pleinement à la réalisation de ses objectifs. Cf avis du bureau en annexe

Examen d'un projet soumis à la CLE pour avis : restauration du ruisseau d'un ruisseau à VERCEL

Me LÉPEULE présente le projet. Cf documents de séance + Cf diaporama

Une fiche technique a été envoyée au préalable aux membres du bureau : le projet est compatible avec le SAGE en vigueur et contribue à la réalisation de ses objectifs. En revanche, il apparaît des manques dans le dossier quand à la justification de la solution technique proposée, et à la nécessité d'agir en préalable sur les rejets pour améliorer la qualité des eaux.

Questions / débat :

M. GROSPERRIN précise que le ruisseau est touché par des problèmes de qualité : des rejets directs issus d'exploitations agricoles ont été identifiés dès les sources. Il est difficile pour les membres du conseil municipal de solliciter leurs administrés pour régler le problème, c'est pourquoi il fait appel à la Police de l'Eau pour que des actions soient engagées.

M. FOLTETE indique qu'un Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) est en cours sur le bassin versant de la Loue, et que les exploitations qui veulent s'engager pour une meilleure gestion de leurs effluents d'élevage peuvent bénéficier d'aides financières. La chambre vérifiera si les exploitations de la commune se sont engagées.

M. BOUVERET indique que, du point de vue de la qualité le problème des mauvais branchements domestiques a été réglé. Il est faux de dire, comme repris dans la fiche technique, que 40% des habitations ne sont pas raccordées à la station d'épuration. De même les 3 fromageries sont raccordées au réseau, et il n'a pas connaissance de dysfonctionnements de la station d'épuration, dont le rendement est satisfaisant.

M. MARMET demande quel est le but poursuivi par la commune. En effet, si 3 objectifs sont affichés (limiter les problèmes d'inondation, améliorer la qualité des eaux, améliorer la qualité du fond et des berges), le projet semble surtout s'attacher à résoudre les problèmes d'inondation.

M. GROUBATCH s'interroge sur la solution proposée par le prestataire pour « redynamiser » le cours d'eau : quelle est le gain biologique ? L'empierrement du fond et la mise en place de seuils de fond va plutôt « figer » le cours d'eau, et ne permettra pas de diversifier les habitats. De plus il est probable que les problèmes d'envasement et de développement d'algues en excès reviennent très vite après la réalisation des travaux.

Me MEHL est d'accord. Elle ajoute que la solution technique proposée, et notamment le recalibrage visant à accélérer l'écoulement, est proche de celles utilisées il y a 30 ans. Aujourd'hui on connaît mieux la dynamique des cours d'eau, et on sait lier objectifs écologiques et hydrauliques.

M. BOUTHIAUX demande si il n'y avait pas initialement des zones humides en amont, qui pourraient être reconstituées pour « stocker » l'eau lors de fortes pluies.

M. GROSPERRIN précise que les problèmes d'inondation et de qualité des eaux sont liés : lorsque le ruisseau déborde, une grande quantité d'eau claire remonte à la station d'épuration via le déversoir d'orage, et la station - saturée - rejette un flux non traité. La limitation des débordements ne vise donc pas à protéger des habitations, mais à limiter les problèmes de saturation de la station d'épuration.

M. DURAND considère qu'il s'agit plutôt d'un problème de conception de la station, et que le problème devrait être résolu autrement qu'en agissant sur le ruisseau.

M. BOUVERET indique qu'il n'a pas connaissance d'un tel dysfonctionnement de la station en hautes eaux.

M. BOURGEOIS indique qu'il y a une différence de point de vue : la commune considère plutôt le ruisseau comme un simple exutoire des eaux, tandis que le bureau de la CLE considère le ruisseau - même très dégradé - comme un élément naturel qui doit être restauré de façon respectueuse.

M. THEVENET indique qu'il faut voir l'historique du projet : il s'agissait au départ d'un projet de lutte contre les inondations, et les financeurs potentiels ont demandé à la commune d'intégrer un volet environnemental dans le projet. Concernant les questions soulevées par le bureau de la CLE, il est difficile pour le représentant de la commune d'y répondre sans l'appui du bureau d'études qui a défini les travaux. De plus, la conception du projet a été suivie par un comité de pilotage auquel plusieurs acteurs étaient invités à participer.

M. BOUDAY conçoit bien les difficultés rencontrées par la commune qui porte le projet. Les avis des membres du bureau de la CLE sont partagés, et que le dossier est délicat.

M. DURAND et M. MARMET considèrent que la CLE doit prendre ses responsabilités : l'avis de la CLE ne doit pas être contraint au motif qu'un cadrage préliminaire a été réalisé avec des partenaires financiers, ou au motif que le projet est trop avancé pour être modifié.

M. BOUDAY est en accord avec ce dernier point : le lien entre le porteur de projet et la CLE devrait être fait plus en amont. Il remercie M. GROSPERRIN et lui demande de quitter la salle pendant la délibération.

Les avis sont partagés. Le bureau de la CLE donne un avis réservé assorti de questions et de préconisations. Bien que les objectifs du projet sont compatibles avec le SAGE en vigueur, les modalités de sa réalisation interrogent les membres de la CLE : la solution technique proposée par le bureau d'études répond principalement à l'objectif hydraulique, c'est-à-dire la limitation des débordements, mais ne permet pas d'atteindre les objectifs écologiques affichés (c'est-à-dire amélioration de la qualité de l'eau, et de la qualité du fond et des berges).

M. BOUDAY souhaite qu'une réunion technique puisse être organisée avec les membres du bureau compétents en la matière, la commune, et le bureau d'études mandaté pour la définition du projet, afin d'étudier des solutions adaptées aux objectifs affichés. Cf avis du bureau en annexe

3. Acquisition de connaissance : présentation des résultats de l'expertise nationale « Loue »

Me KIENTZ présente les résultats de l'expertise nationale menée sur la Loue. Cf documents de séance + Cf diaporama

Plusieurs hypothèses envisagées au départ (mortalités entraînées par les toxines des cyanobactéries / par une pollution aigue / par un agent pathogène) ont été écartées par les experts. L'étude conclut que surmortalités de poissons et présence de cyanobactéries sont les deux manifestations d'un état dégradé de la Loue. Une conjonction de plusieurs facteurs pouvant ponctuellement déclencher des mortalités aiguës dans des populations de poissons fragilisées.

Pour faire suite au diagnostic, l'étude donne des préconisations opérationnelles / de suivi / et de recherche.

Me KIENTZ précise que le « comité des sages des rivières comtoises » est l'instance désignée par le Préfet pour tirer les conclusions de cette étude. Celles-ci seront présentées lors d'une prochaine MISEN élargie « spéciale Loue ».

M. BOUDAY rappelle que de nombreuses pistes opérationnelles issues de l'étude sont déjà inscrites dans le projet de SAGE Haut-Doubs Haute-Loue révisé.

M. DURAND dit que l'étude a le mérite de poser les choses, afin que l'on ne parte pas bille en tête sur une seule cause potentielle. Les causes, multiples, sont finalement connues depuis longtemps.

En revanche, M. DURAND s'interroge sur les multiples instances qui se croisent sur la gestion du bassin versant Loue : en plus de la MISEN élargie « spéciale Loue », du « comité des sages des rivières comtoises », de la Commission Locale de l'Eau (qui n'est même pas représentée en tant que telle dans le comité des sages), l'étude propose la mise en place d'un « conseil scientifique ». Ce conseil aura a priori un rôle important, et il faudra veiller à ce que les collectivités en fassent partie.

Me KIENTZ répond qu'effectivement les collectivités seront représentées.

M. MARMET souhaite apporter un commentaire sur les résultats de l'étude. Il rappelle qu'il n'y a pas eu de surmortalités dans la Loue en amont de Lods, ainsi que dans le Dessoubre, malgré des contextes similaires à celui de la Loue en aval de Lods. Il indique aussi que des surmortalités ont déjà été observées dans les années 1970, et ce dans toute la France, en citant une étude de 1973¹. Il se demande donc si les surmortalités sont vraiment dues à des évolutions du bassin versant dans les 30 dernières années, et insiste sur la nécessité d'une recherche bibliographique et géographique.

Me MEHL répond qu'une recherche bibliographique poussée a bien sûr été faite par le groupe d'experts, et que l'étude de 1973 a très probablement été prise en compte. Elle ajoute que la difficulté rencontrée par les experts pour pouvoir établir des comparaisons entre bassins (ampleur des phénomènes / différences de

¹ Baudouy A.M. et Tuffery G., 1973. Connaissance actuelle sur un syndrome mycosique affectant les populations piscicoles des rivières à salmonidés de France.

pressions) est la faible quantité et qualité des données disponibles, c'est pourquoi des préconisations sont faites en terme de suivi.

M. BOUDAY juge que l'on doit aujourd'hui se concentrer sur les solutions pragmatiques.

4. Préparation de la mise en œuvre du SAGE en 2013

Proposition de tableau de bord

Me LÉPEULE présente une proposition de tableau de bord destiné au suivi de la mise en œuvre du SAGE (par la CLE et par le public). 27 indicateurs sont proposés. Cf documents de séance

M. FOLTETE se demande si l'indicateur 19 « quantités de pesticides vendus sur le territoire du SAGE » est pertinent. En effet les pesticides vendus sur le territoire du SAGE ne sont pas forcément utilisés sur ce territoire.

Me LÉPEULE répond qu'en effet, c'est un indicateur à prendre avec précaution mais qui reste intéressant en l'absence de données sur la destination des pesticides utilisés.

M. THEVENET rappelle qu'en jardinerie le code postal du client est demandé lors d'une vente de phytosanitaires. Il suggère que des contacts soient pris en amont avec les jardinerie et distributeurs, afin d'élargir cette pratique à tous les points de vente, y compris pour les professionnels.

M. GROUBATCH demande si les indicateurs 11 à 14 « état de qualité des eaux selon le système d'évaluation DCE » sont pertinents, étant donné que la Loue apparaît en « bon état » selon ce système d'évaluation.

Me LÉPEULE répond que la référence aux objectifs DCE reste obligatoire dans le SAGE, et que l'indicateur 15 « état de qualité des eaux selon le système d'évaluation défini par le SAGE » permettra de compléter l'appréciation de l'état des eaux.

Avancement de l'étude « ressource »

Cf documents de séance

M. BOUDAY rappelle rapidement les résultats à mi-parcours de l'étude « ressource » sur le Haut-Doubs : les pertes des réseaux sur le Haut-Doubs représentent 1/3 des prélèvements, les exportations 16% des prélèvements. Les volumes perdus naturellement (pertes dans le secteur d'Arçon mais aussi dans le secteur du Drugeon) sont importants (x10) par rapport aux volumes prélevés. Il précise qu'une réunion du comité de pilotage est prévue pour la mi-mai.

M. MARMET souligne que, parallèlement à la réalisation des études visant à l'équilibre entre besoins et ressource disponible, deux décrets récents, relatifs aux prélèvements, ne vont absolument pas dans le bon sens.

5. Points divers

Doubs à sec dans le secteur de Montbenoît

M. BOUDAY rappelle qu'il a été interpellé par M. DROZ-BARTHELET à propos de l'épisode d'assec constaté sur le Doubs dans le secteur de Montbenoît au cours du mois de février. Cet épisode d'assec est surtout lié aux fortes gelées sur le secteur. M. BOUDAY rappelle l'importance d'une gestion équilibrée du barrage de Saint-Point pour cette zone particulièrement sensible aux étiages. Il s'inquiète de la vétusté de l'ouvrage, et rappelle que le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs, en projet, aurait vocation à lancer les travaux de réfection du barrage et à en assurer la gestion. Il demande quel est l'avancement du transfert du Domaine Public Fluvial.

M. ROUSSELET confirme que la gestion manuelle des vannes est devenue dangereuse pour la stabilité de l'ouvrage, et qu'il n'en prend plus désormais la responsabilité.

M. SCHWARTZ dit que l'Etat est responsable de la procédure de transfert du DPF, mais compte sur la création du syndicat avant de lancer la procédure.

M. THEVENET souligne que l'un des freins à la création du syndicat est le coût élevé du projet de réfection du barrage (environ 1 million d'euros).

Actions en cours

M. THEVENET informe que le Syndicat Mixte de la Loue réalise actuellement 2 études de faisabilité pour l'arasement de seuils. Il rappelle également les actions d'inventaire complémentaire des zones humides en cours sur le Doubs : bassin versant de la Loue par le Syndicat Mixte de la Loue et le Conseil Général du Doubs, bassin versant du Doubs par le Conseil Général du Doubs et l'EPTB Saône & Doubs. Sur le SAGE, seule la partie Haut-Doubs n'est pas couverte par un projet (attente du syndicat).

Sollicitation du Préfet du Doubs

M. BOUDAY rappelle que la Commission Locale de l'Eau a sollicité le Préfet à propos de la cohérence nécessaire entre CLE et « comité des sages » : celui-ci confirme dans sa réponse que les orientations du SAGE seront bien prises en compte par le comité.

M. BOUDAY rappelle également que le Préfet a été sollicité sur la question des moyens attribués à la Police de l'Eau pour contrôler l'application du règlement du SAGE. En effet, la Police de l'Eau dispose déjà d'effectifs peu nombreux, et l'on peut craindre que leur charge de travail ne leur permette pas un contrôle efficace du règlement du SAGE. La réponse du Préfet est attendue.

Procédure de consultation

Cf documents de séance

Le projet de SAGE révisé a été adressé pour avis à 250 destinataires courant février (collectivités, partenaires, Etat, etc...). Très peu de retours ont été reçus sur le projet. Sur les 14 communautés de communes contactées, seulement 6 ont programmé une présentation du SAGE par le Président de la CLE en conseil communautaire.

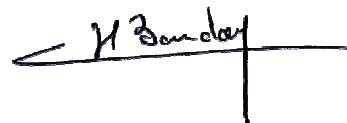
Comité d'agrément

M. BOUDAY communique au bureau de CLE la délibération du comité d'agrément sur le projet de SAGE révisé : l'avis est positif, avec des recommandations. Des détails seraient nécessaires pour une meilleure compréhension. Ils seront communiqués au bureau de CLE après retour de l'Agence de l'Eau.

M. BOUDAY remercie les personnes présentes, et clôt la séance.

A Ornans, le 27/04/12

Le Président de la CLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Bouday', written over a horizontal line that extends to the right and then turns down vertically.

Christian BOUDAY

Annexes : avis du bureau de la CLE sur le projet de restauration de ruisseaux à LABERGEMENT SAINTE MARIE et VERCEL



Contact : Melle Pauline LEPEULE, EPTB Saône & Doubs
Tel : 03.81.61.26.43 Fax : 03.81.61.28.22
Mail : pauline.lepeule@eptb-saone-doubs.fr

M. CHRISTIAN SCHWARTZ
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU DOUBS
6 RUE ROUSSILLON - BP 1169
25003 BESANCON CEDEX
A L'ATTENTION D'EMMANUEL SALHI

ORNANS, le 2 mai 2012

Objet : avis du bureau de la CLE sur le dossier « restauration du ruisseau du Lhaut à LABERGEMENT SAINTE MARIE »

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu nous transmettre, pour avis, un dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant le projet de restauration du Lhaut à LARBERGEMENT SAINTE MARIE, et nous vous en remercions.

Après examen de ce dossier en bureau de CLE, réuni le 24 avril à ORNANS, nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes :

- Le dossier présenté est d'une grande qualité. Le projet est compatible avec le SAGE en vigueur et contribue pleinement à la réalisation de ses objectifs.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la CLE

Christian BOUDAY



Contact : Melle Pauline LEPEULE, EPTB Saône & Doubs
Tel : 03.81.61.26.43 Fax : 03.81.61.28.22
Mail : pauline.lepeule@eptb-saone-doubs.fr

M. CHRISTIAN SCHWARTZ
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU DOUBS
6 RUE ROUSSILLON - BP 1169
25003 BESANCON CEDEX
A L'ATTENTION D'EMMANUEL SALHI

ORNANS, le 9 mai 2012

Objet : avis du bureau de la CLE sur le dossier « restauration du ruisseau de VERCEL »

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu nous transmettre, pour avis, un dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant le projet de restauration d'un ruisseau sur la commune de VERCEL, et nous vous en remercions. Après examen de ce dossier en bureau de CLE, réuni le 24 avril à ORNANS, nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes :

- Le SAGE en vigueur, tout comme celui en projet, préconise la réhabilitation et la protection des cours d'eau de manière durable et efficace. Les objectifs affichés (résoudre les problèmes d'inondation / améliorer la qualité de l'eau / améliorer la qualité du fond et des berges) vont dans ce sens, et de ce point de vue, la commune de Vercel ne peut être qu'encouragée.
- Toutefois, les modalités de réalisation du projet interrogent les membres du bureau de la CLE. En effet, la solution technique proposée par le bureau d'études répond principalement à l'objectif hydraulique, c'est-à-dire la limitation des débordements. Elle ne permet pas - à notre sens - d'atteindre les objectifs écologiques affichés, c'est-à-dire amélioration de la qualité de l'eau, et de la qualité du fond et des berges.

Dans le détail :

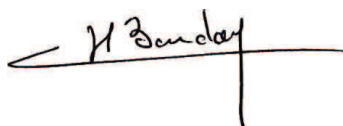
- Même si la création d'une ripisylve peut contribuer à l'amélioration des habitats aquatiques (ombrage, diversification d'habitats terrestres et aquatiques, rôle de filtre), la suppression des rejets directs identifiés apparaît comme un préalable pour améliorer la qualité de l'eau. La réunion du 24 avril, en écartant certaines sources de pollution potentielle citées dans le dossier (station d'épuration, fromageries, mauvais branchements) a permis de cibler les points noirs (2 ou 3 exploitations agricoles sources de rejets directs). C'est pourquoi nous adressons une copie de ce courrier à la chambre d'agriculture du Doubs et à la Police de l'Eau, afin que des actions puissent être engagées.
- L'intérêt d'un curage suivi d'un empièchement du fond sur plusieurs tronçons du ruisseau n'est pas justifié dans le rapport. Quelle est la plus-value ? Y a-t-il véritablement une instabilité des berges ou du fond qui nécessiterait de « figer » la dynamique du cours d'eau ? Le prestataire, joint par téléphone, évoquait des problèmes d'envasement et de développement d'algues, qui viendraient ensuite boucher l'écoulement en aval. A priori, l'empièchement du fond ne préviendra ni l'accumulation de sédiments fins, ni le développement d'algues - surtout en l'absence d'amélioration de la qualité de l'eau.

- Les cartes anciennes (carte de Cassini notamment) semblent indiquer une sinuosité du cours d'eau beaucoup plus prononcée qu'aujourd'hui ; ainsi, compte-tenu de sa faible qualité physique, des opérations plus ambitieuses de restauration auraient pu être proposées par le bureau d'études (par exemple recréation d'un lit plus sinueux sur un tronçon, ou - solution moins onéreuse - diversification des écoulements en lit mineur avec mise en place de blocs ou banquettes).

Pour ces raisons, le bureau de la Commission Locale de l'Eau donne un avis réservé sur le dossier. Les membres du bureau compétents en la matière se tiennent à disposition de la commune et du bureau d'études mandaté pour la définition du projet, afin d'étudier des solutions adaptées aux objectifs affichés.

Vous souhaitant bonne réception de cet avis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la CLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H Bouday', written over a horizontal line. A vertical line descends from the end of the signature.

Christian BOUDAY

Copie à : M. le Maire de Vercel, M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Doubs, M. le chef du service Police de l'Eau de la DDT du Doubs